

Enseignant
Établissement Pénitentiaire
Pour Mineurs (EPM)
LAVAUUR

Fonctions et missions

Circulaire n° 2020-057 du 9 mars 2020

Profil

Poste de professeur des écoles spécialisé.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure équivalente.

Si un enseignant recruté est non titulaire du CAPPEI, il doit s'engager à le présenter à partir de l'entrée en poste.

La titularisation ne pourra être effective que pour les titulaires du CAPPEI et après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec la responsable de l'UPR, la direction des enseignements, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire.

L'enseignant(e) recruté(e) doit s'engager à suivre les formations proposées dont les stages d'adaptation à l'emploi obligatoires : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 à N1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 et 1 à N2).

Missions

Contribution au repérage des personnes en difficulté de lecture par bilan lecture spécifique.

Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation en lien avec le RLE.

Enseignement en cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, de Français langue seconde ; enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra VI, VI, V et IV et par tutorat au-delà

Accompagnement des apprenants de l'enseignement à distance

Participation à l'organisation des examens du niveau V au niveau I

Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR

Participation aux réunions pédagogiques et de service dans l'établissement pénitentiaire.

Contribution au développement et à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.

Expérience d'enseignement souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes (*les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU.), modulaire (Français Langue Seconde, lutte contre l'illettrisme...).*)

Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au fort turnover des apprenants...).

Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.

Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet éducatif. Capacité à travailler en partenariats.

Capacité d'organisation. Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.

Esprit d'initiative et d'ouverture.

Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Conditions et organisation du service

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 21 heures plus 108 heures annuelles en hors face à face.

Extension possible du service en heure supplémentaire sur la semaine voire durant les congés scolaires selon les besoins du service et sur la base du volontariat de la personne.

L'emploi du temps journalier, hebdomadaire et annuel prend en compte les contraintes de la détention.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Procédure à suivre pour candidater

Le recrutement est ouvert sur un plan académique.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Madame la DASEN du Tarn sous couvert du DASEN du département d'origine, munies de l'avis hiérarchique du DASEN et de l'avis pédagogique de l'IEN ASH avec copie à la Directrice de l'UPR (copie à gestcollective81@ac-toulouse.fr).

Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec double avis favorable.

Contact

IEN ASH direction académique du Tarn : 0811060m@ac-toulouse.fr

Directrice des enseignements EPM : patricia.busque@justice.f

